FEDIL

Publication

L'ADEM ET L'UEL RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT POUR L'EMPLOI

L'ADEM et l'UEL renouvellent leur partenariat pour l'emploi pour les 3 prochaines années

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Dan Kersch, la directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), Isabelle Schlesser et le président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), Nicolas Buck, ont signé aujourd'hui la convention « Entreprises, partenaires pour l'emploi » couvrant les années 2021 à 2023.

Il s'agit de la troisième convention entre l'ADEM et l'UEL qui ont commencé à collaborer de manière étroite en 2015. Différentes actions ont ainsi pu être menées en commun: sensibilisation des entreprises aux services proposées par l'ADEM, organisation de journées de recrutement dans différents secteurs ou encore mise en place de formations sur mesure pour demandeurs d'emploi pour des entreprises spécifiques ou des secteurs d'activité spécifiques.

2021-2023: Nouveau contexte, nouveau programme

Fin 2020, le contexte de la pandémie a eu des conséquences importantes sur le marché de l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté par rapport à l'année précédente et le nombre d'offres d'emploi disponibles à l'ADEM est en baisse.

«C'est le monde du travail dans sa totalité qui est en transformation. Les métiers et les compétences évoluent d'où le besoin d'investir dans le développement des compétences fortement recherchées actuellement et dans le futur», insiste Isabelle Schlesser.

Nicolas Buck a souligné l'importance du programme «Entreprises, partenaires pour l'emploi» et la volonté de l'UEL de reconduire le partenariat avec l'ADEM: «Ce partenariat qui témoigne de l'engagement des entreprises et de l'ADEM a été un succès. Nous invitons toutes les entreprises à s'engager dans cette initiative et notamment à faire appel à l'ADEM pour les recrutements qu'elles envisagent de faire.»

Face aux incertitudes actuelles, l'ADEM et l'UEL ont décidé de se concentrer sur des actions prioritaires choisies annuellement en fonction du contexte qui évolue rapidement et se fixent 4 objectifs:

- Augmenter le nombre d'embauches de demandeurs d'emploi et faciliter le recrutement des entreprises en renforçant la diffusion des informations à l'attention des entreprises
- Atténuer le déséquilibre entre offres d'emploi et profils grâce à des formations adaptées aux candidats
- Renforcer les connaissances sur le marché de l'emploi actuel et du futur
- Soutenir le recrutement pour les métiers en pénurie de main d'œuvre

Actions prévues en 2021

L'UEL et l'ADEM travailleront en 2021 sur les actions suivantes:

- Communication efficace et multilatérale des informations envers les entreprises
- Analyse des données disponibles sur le marché de l'emploi afin de comprendre et d'anticiper les tendances en matière de compétences
- Organisation de formations ciblées pour les demandeurs d'emploi
- Organisations d'événements de recrutement réguliers (virtuels et/ou physiques)
- Conclusion de conventions bilatérales avec les entreprises souhaitant s'engager en faveur de l'emploi
- Mise en place d'un outil digital facilitant le feedback des entreprises sur les candidats assignés par l'ADEM
- Renforcement des partenariats entre l'ADEM et les Jobboards commerciaux

Dan Kersch se félicite des actions mises en œuvre par l'UEL et l'ADEM en faveur des demandeurs d'emploi grâce à ce partenariat. «La collaboration directe entre l'Etat et les entreprises me parait essentielle afin d'obtenir les meilleurs résultats dans l'intérêt de notre marché de l'emploi. Je suis donc confiant quant aux résultats que connaîtra le nouveau programme établi pour les trois prochaines années.»